

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 5 avril 2012 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

### Etaients présents :

Membres élus : Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. ROUCHON J. et M. TOURNON ; Adjointes : M. MONDON, Mme SOUBEYRAN, Mme MOUNIER, M. SABATIER, M. FAYARD, M. VEROT, Mme GOUYET, Mme ADMARD, M. ROUCHON B., Melle RICHARD, M. FOURETS et M. FOURNEL.

### Personnel administratif :

Mrs SAMUEL, SOUVIGNET et SAHUC

### Absents excusés

Mme TARDY qui avait donné pouvoir à Mme MOUNIER  
Mme MONTCOUDIOL qui avait donné pouvoir à Mme POURTIER  
Mme JACOB qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET  
Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY  
M. GRANGER qui avait donné pouvoir à Mme ADMARD

### Absents

M. MILLEVILLE

Romain FOURNEL est arrivé à 19h20 ; Eric VEROT est arrivé à 19h30.

---

Mademoiselle Fabienne RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire aborde le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 08 MARS 2012**

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2012.

### **2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. Le Maire donne lecture du seul arrêté pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

**Arrêté 12/36** portant sur la souscription d'un avenant n°1 conclu au titre du lot n°3 (véhicules à moteur et risques annexes) du contrat d'assurances souscrit avec SMACL Assurances pour un montant de 318,78 € TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

### **3 - COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

M. le Maire accueille M. Vocanson, Président de la Communauté de Communes venu présenter le rapport annuel d'activités 2011. Il trouve que c'est un bon rendez-vous qui pourrait même devenir une tradition et qui permet aux élus d'échanger avec le Président. Cette présentation est une synthèse, un extrait du rapport ayant été remis à chaque conseiller. M. le Maire rappelle que la commune de St Just se « sent bien » au sein de la collectivité au quotidien, certains élus participent régulièrement aux diverses commissions ou travaillent sur des projets transversaux comme la construction d'un dojo intercommunautaire à Pont-Salomon. Ainsi, des liens particuliers sont tissés entre communes. Toutefois, M. le Maire précise que la commune tient à défendre ses intérêts, notamment financiers, face à l'institution, tout en conservant le sens de l'intérêt général pour faire avancer les projets de la Communauté de Communes. Il remercie Guy Vocanson de sa présence et lui laisse la parole. Ce dernier remercie les élus de l'invitation, se dit heureux d'être parmi eux en soulignant l'importance du rendez-vous. Il souligne l'assiduité des délégués communautaires de St Just qui n'ont manqué aucun conseil communautaire en 2011 avant de démarrer la présentation du rapport d'activités.

#### **- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2011 (par Guy Vocanson)**

Aucune remarque particulière n'a été formulée par les conseillers.

M. Vocanson est interrogé sur l'avancée du S.I.G. et fait état de la conduite et de l'évolution du projet avec notamment le recrutement effectué d'un technicien.

#### **- CONVENTION DE COOPERATION POUR LA GESTION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention relative à l'entretien et la gestion du terrain de football synthétique avec M. le Président de la Communauté de Communes « Loire Semène ».

#### **- AVENANT COMMUNAUTE DE COMMUNES RELATIF AUX CHARGES DES STRUCTURES TRANSFEREES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la dénonciation de la convention du 24 juin 2002 devenue caduque liant la commune à la Communauté de Communes pour les charges de fonctionnement des structures transférées CLSH et bibliothèque dans le bâtiment communal situé rue de Firminy.

### **4 - AFFAIRES FINANCIERES**

M. le Maire invite l'ensemble des conseillers à passer « au plat de résistance », soit l'examen des budgets 2012 communal, assainissement et lotissement. Ce budget sera marqué par les deux projets phares du mandat, à savoir la construction du nouveau centre de secours aux abords de la réserve d'eau des Grangers et la construction de l'école élémentaire au Champs du Breuil. Le budget va renouer avec un investissement assez fort, non pas qu'il ait été ignoré les années précédentes puisque le patrimoine et la voirie ont été entretenus mais de manière plus « linéaire ». Si les investissements sont possibles cette année, c'est en partie grâce au désendettement engagé depuis 2009 (- 500 000 €) qui laisse quelques marges de manœuvre.

Le vote du budget 2012 permettrait un emprunt d'équilibre à hauteur de 739 000 € en prenant en compte les restes à réaliser de 2011. Sachant que 527 500 € sont consacrés au remboursement du capital de la dette, l'encours de dette devrait donc augmenter de 211 500 €.

En recettes, la commune peut compter sur le dynamisme des bases fiscales pour contrebalancer la diminution de la DGF. Le produit des 3 taxes représentera 1 119 600 € en 2012 contre 1 093 000 € en 2011, fruit de revalorisation des bases sans augmentation des taux.

En fonctionnement, poursuite de la politique d'économie en ce qui concerne le poste de dépenses :

- 3 468 000 € votés en 2011
- 3 457 000 € proposés à l'approbation en 2012 soit une diminution de 0,32 %

malgré l'incertitude du contexte économique et l'augmentation du coût des matières premières, des énergies et de la masse salariale.

Les économies ont des effets sur le budget communal mais également sur celui d'assainissement. Le changement de prestataire de la station d'épuration de Roche-Moulin et des 3 postes de relevage a permis d'engendrer des économies d'environ 50 000 €. Deux propositions seront faites pour établir une sorte de passerelle entre le budget communal et le budget d'assainissement afin d'équilibrer les coûts dans un esprit de logique :

- Faire supporter les charges de frais d'électricité des 3 Postes de relevage au budget d'assainissement
- Faire supporter les charges des heures de travail des agents des services techniques à l'entretien de la station de Malmont à ce même budget d'assainissement.

De ce fait, au budget d'assainissement, les dépenses de fonctionnement passent de 432 000 € votées en 2011 à 422 000 € proposés aujourd'hui, soit -2,3 %.

Après l'année 2011 riche en investissement avec la station d'épuration de Malmont, la reprise de certains réseaux de Malmont et la mise en séparatif des réseaux du Fau, le montant des dépenses d'investissement proposé est de 787 000 € contre 991 000 € en 2011 afin de mener entre autre le chantier de mise en séparatif des réseaux de la rue Pasteur. Pour ce faire, un prêt d'équilibre de 102 000 € sera nécessaire. La commune remboursant déjà 144 000 € de capital, cela fera un reliquat de 42 000 € de désendettement. Elle va continuer à emprunter pour équilibrer le budget sachant que le remboursement de capital de dette sera plus important que le nouvel emprunt contracté.

Concernant le budget de lotissement, pas de changement mise à part deux opérations inscrites en 2012. L'une pour une étude de redécoupage optimal des lots collant au besoin du marché, l'autre sur d'éventuelles adaptations de réseaux.

Après ce propos introductif, M. le Maire passe la parole à Mme Muriel DIGONNET pour la présentation détaillée de ces budgets.

## - BUDGET COMMUNAL

Muriel DIGONNET propose de procéder comme lors du dernier conseil lors de la présentation des comptes administratifs. Le budget détaillé ayant été repris ligne à ligne en commission des finances du 2 avril 2012, seules les grandes lignes sont présentées.

Mme DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	935 200.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 152 000.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	12 500.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	595 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	100 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	437 800.00 €
Chapitre 66	Charges financières	224 500.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0.00 €
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 457 000.00 €</b>

Mme DIGONNET présente les recettes de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	43 545.10 €
Chapitre 013	Atténuation de Charges	23 654.90 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	231 000.00 €
Chapitre 70	Produits de services	186 300.00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 021 600.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	885 100.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	60 100.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	700.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 000.00 €
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 457 000.00 €</b>

Fabienne RICHARD demande pourquoi la ligne de revenus des immeubles augmente de 25 % par rapport à 2011. Muriel DIGONNET justifie que l'an dernier, l'EJC était comptabilisée mais l'école de musique ne l'était pas sur l'année complète.

Mme DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses, par chapitres :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 327,11 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues (investissement)	672,89 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	231 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	36 500.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	527 500.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	6 000.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	70 500.00 €

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	506 200.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 012 300.00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>2 415 000.00 €</b>

Mme DIGONNET présente les recettes d'investissement, par chapitres :

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	595 000.00 €
Chapitre 024	Produits de cessions	0.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	100 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	36 500.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	780 500.00 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	143 500.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	739 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	20 500.00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>2 415 000.00 €</b>

Mme DIGONNET présente ensuite le détail par opérations de la section investissement en précisant que suite à la réunion de la commission des finances du 2 avril 2012, il a été décidé d'apporter des modifications. Création de l'opération 177 « Installation de la vidéo surveillance » pour prendre en compte la subvention de 9 130 € du FIPD en recettes. Création de l'opération 178 « Aménagement du rond-point des Grangers » relative aux 3 630 € que devra dépenser la commune au titre de la quote-part aux travaux d'aménagement. Les opérations 168 et 174 ont quant à elles été modifiées.

	Invest - Dépenses	Invest - Recettes
Opération 101 Eclairage public	140 000.00 €	58 500.00 €
Opération 104 Voirie-parking	9 600.00 €	
Opération 131 Const. Ecole Maternelle	8 000.00 €	
Opération 144 Réhab. Salle Polyvalente	256 000.00 €	49 000.00 €
Opération 159 Etanchéité bâtiments communaux	29 000.00 €	
Opération 160 Mise aux normes EP	13 600.00 €	
Opération 161 Mise aux normes ascenseur	21 000.00 €	
Opération 164 Mise aux normes chaufferies	6 200.00 €	
Opération 165 Aménag. terrain synthétique	54 000.00 €	
Opération 166 Aménagement Ctre de Secours	90 000.00 €	
Opération 167 Réhab. Gymnase 1	37 500.00 €	
Opération 168 Extension du cimetière	5 500.00 €	
Opération 170 Arros. automat. Cplexe Sportif	10 000.00 €	
Opération 172 Travaux Ecole Malmont	8 000.00 €	
Opération 173 Extension de groupe scolaire	97 000.00 €	
Opération 174 Acquisition de jeux d'enfants	3 000.00 €	
Opération 175 Travaux ensemble administratif	5 000.00 €	

Opération 176	Aménagement bts communaux	1 500.00 €	
Opération 177	Installation vidéo surveillance	30 000.00 €	9 130.00 €
Opération 178	Aménagement R.P. des Grangers	3 630.00 €	
Opération 200	Equipement services techniques	92 400.00 €	
Opération 220	Programme Voirie 2011	263 200.00 €	52 500.00 €
Opération 221	Programme Voirie 2012	410 000.00 €	20 000.00 €
Opération 300	Equipement services administ.	17 000.00 €	
Opération 400	Equipements sportifs	3 500.00 €	
Opération 450	Equipement école	3 700.00 €	
Opération 550	Equipement restaurant scolaire	5 900.00 €	
Opération 600	Equipement portage repas	2 500.00 €	
Opération 650	Equipement service animation	6 500.00 €	

Au sujet de l'opération 131, Christian SOUVIGNET précise que « suite à des malfaçons, la commune n'a pas pu solder l'opération du fait que le titulaire du lot (menuiserie extérieure) était en liquidation judiciaire. Une procédure a été engagée et a duré 1 an. Le problème a été solutionné l'an dernier par le règlement du DGD et la non restitution de la retenue de garantie, une entreprise extérieure ayant fait les travaux. Il a fallu attendre la fin de ces travaux pour adresser tous les éléments au cabinet d'assurance. Le solde restant à régler devrait intervenir très prochainement. »

Au sujet de l'opération 144, M. le Maire annonce une bonne surprise intervenue la veille. Une réserve parlementaire de 32 000 € va être versée dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente. Cette recette n'est pas prévue au budget et viendra soulager les dépenses entreprises. Au fil de l'échange avec les conseillers, M. le Maire précise que l'emprunt d'équilibre ne sera pas modifié pour autant car il y a toujours besoin de fonds, pour la construction de l'école par exemple, les éventuels crédits inutilisés constitueront le reste à réaliser en 2013. Il en profite pour soumettre aux conseillers l'idée de réaliser l'emprunt d'équilibre avant la fin de l'année tant que les taux sont accessibles car il sera de plus en plus difficile de mobiliser des fonds importants.

Muriel DIGONNET précise que l'opération 168 s'intitule bien extension du cimetière, que les dépenses s'élèvent à 5 500 € et concernent des frais d'étude. Christian SOUVIGNET rajoute que le bon article budgétaire sur lequel sera affectée la dépense est le 2031.

Le coût des jeux enfants de l'opération 174 a soulevé un petit débat. Les normes à respecter et la maintenance de ces jeux extérieurs font qu'ils sont devenus très chers. Si la commune intervient pour les réparer, ils ne sont plus aux normes et la responsabilité du maire est alors engagée en cas d'accident.

Concernant l'aménagement du rond-point des Grangers, M. le Maire précise qu'un accord est intervenu entre le Conseil Général qui pourrait débloquer une enveloppe de 10 000 € et les 3 communes concernées (St Victor, St Didier et St Just) pour débloquer également 10 000 €, soit un peu plus de 3 000 € chacune pour une enveloppe totale de 20 000 €. Mme Dominique POURTIER demande si la proposition des donateurs de sang pour agrémenter cet espace est abandonnée. M. le Maire répond que non, elle est simplement retravaillée pour l'harmoniser avec ce que souhaite les collectivités en lien avec les paysagistes consultés. Pour rappel, les

donneurs de sang souhaitent depuis quelques années profiter de l'exposition du rond-point pour apporter un message par rapport à leur action sur le territoire. En 2009, une première ébauche avait été soumise représentant un cœur en pierre mais le coût était exorbitant. Ensuite, une nouvelle proposition artistique a été faite pour une œuvre représentant 5 branches en métal montant haut dans le ciel avec des étoiles, de plusieurs couleurs représentant les veines, le sang et le cœur. La proximité de la future caserne pourrait permettre de faire passer ces messages et d'assurer un partenariat entre les deux entités.

M. Jean-Paul FOURETS pose une question au sujet de l'achat du Kangoo utilisé pour le portage des repas et servant aussi de véhicule publicitaire. M. le Maire précise que le véhicule est devenu propriété de la commune après avoir été racheté à la société Infocom Services. Après d'après négociation, le contrat d'une durée de 6 ans a été rompu. Le prestataire devait tous les 2 ans démarcher les artisans et commerçants locaux pour signer des contrats publicitaires avec eux, relativement élevés, alors qu'ils pensaient s'être engagés sur une plus longue période. Après s'être renseigné sur la cote ARGUS du véhicule, récent et en bon état, la mairie a pu l'acquérir pour 700 € de plus que sa valeur cotée, seule solution pour sortir du contrat. Bonne opération au final car si le véhicule avait dû être restitué, la remise en état aurait coûté certainement plus cher. Les annonces publicitaires resteront sur le véhicule gratuitement.

A la fin de la présentation, Melle Fabienne RICHARD se fait préciser que pour la construction du centre de secours, l'opération va coûter 2 x 70 000 € + 20 000 € à la commune. M. le Maire confirme, il espère que les frais d'acquisition du terrain et de notaire seront plus proches de 15 000 € plutôt que 20 000 € et dit que les 140 000 € représentent 25 % du coût total hors taxe de l'opération. Une viabilisation du terrain sera également nécessaire.

Pour l'extension du groupe scolaire, Melle RICHARD demande à quelle hauteur vont s'élever les frais d'étude. M. le Maire répond que le cabinet Magaud a été retenu avec un taux de 8,5 % sur les 800 000 € de l'opération, soit 68 000 €. Il confirme que les travaux débiteront début novembre 2012 avec pour objectif d'ouverture à la rentrée scolaire de septembre 2013. Peu de situations seront payées sur l'année 2012.

Melle RICHARD a également fait part de sa désapprobation sur la subvention de 1 000 € allouée au CCAS alors que l'an dernier elle était de 3 000 €. M. le Maire lui fait remarquer que le comité d'entraide aux personnes âgées qui a cessé son activité en 2011 a fait un don de 2 600 € au CCAS et que dans ces conditions, le financement du CCAS est assuré avec une réserve d'environ 8 000 €. Il lui fait part d'une moyenne d'aides versées de 1 290 € sous le mandat précédent et de 2 015 € sous ce mandat. Il en ressort que le nombre d'associations subventionnées a diminué mais que celles qui restent sont un peu plus aidées. D'où la question que se pose Melle RICHARD à savoir si les associations qui ont réellement besoin de percevoir une aide en font la demande auprès de la mairie. M. le Maire précise que les principaux foyers aidés le sont sur des factures d'énergies.

Melle RICHARD a également fait part de son étonnement sur le fait que les locaux, comme les écoles, soient nettoyés par des prestataires privés plutôt que par du personnel communal. M. le Maire lui répond que se sont souvent des saint-justaires qui travaillent pour ces sociétés et que l'ouverture du futur ensemble scolaire permettra un meilleur ajustement des contrats. Mme DIGONNET ajoute que ces entreprises interviennent aussi pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux ou encore du décapage à Malmont.

Après ces échanges, M. le Maire a proposé de passer au vote du budget communal 2012.

Par **21 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 de la Commune.

- **Vote des taux d'imposition 2012**

M. Le Maire propose de reconduire les mêmes taux qu'auparavant. 12,81 % pour la taxe d'habitation, 16 % pour la taxe foncière et 82,31 € pour la taxe foncière sur le non bâti. Le produit des 3 taxes devrait représenter 1 119 524 €. Pour information, par rapport aux communes voisines, la moyenne du taux de la taxe d'habitation est de 10,78 % et 18,6 % pour la taxe foncière. Cette moyenne n'a pas été établie pour le non bâti.

A la demande de Melle RICHARD, M. le Maire donne les taux pour la taxe d'habitation et la taxe foncière de toutes les communes voisines.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'**unanimité** le non changement des taux d'imposition pour l'année 2012.

- **Vote des subventions 2012**

M. le Maire précise qu'il y a peu de modification par rapport à ce qui a été présenté en commission des finances et en débat d'orientation budgétaire mis à part le changement d'affectation pour les fournitures scolaires des écoles qui sont prévus au budget de fonctionnement. De ce fait, la subvention de la coopérative scolaire des écoles de Saint-Just et de Malmont a été diminuée. Parmi les subventions diverses, celle affectée à la Boule Amicale ne concerne pas l'activité sportive mais la participation de la commune aux frais d'éclairage, d'eau et de chauffage suite à la convention signée avec l'association. Mme Dominique POURTIER intervient pour signaler l'oubli de 3 subventions : 100 € pour la paroisse, 300 € pour l'inauguration de la salle polyvalente et 300 € pour la manifestation sur le ruban. Mr SAMUEL et Mme DIGONNET lui précisent que ces besoins ont bien été pris en compte au budget dans la rubrique « Fêtes et cérémonies » mais n'apparaissent pas nécessairement en tant que subvention. Melle RICHARD intervient au sujet de la baisse de subvention de l'OGEC. M. le Maire et Mme DIGONNET précisent que la méthode de calcul est identique à celles des années précédentes mais que la baisse d'effectif (21 élèves) se fait nécessairement ressentir sur la subvention.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'**unanimité** les subventions pour l'année 2012.

## - BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	119 700.00 €
Chapitre 012	Charges personnel et frais assimilés	14 900.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	72 900.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	140 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000.00 €
Chapitre 66	Charges financières	65 500.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	8 000.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>422 000.00 €</b>

Au sujet des charges de personnel nouvellement affectées au chapitre 012, un échange a lieu entre Melle RICHARD, M. FOURETS, Mme DIGONNET et M. le Maire. Il est précisé que les 7 500,00 € budgétisés correspondent à une estimation pour les agents communaux intervenant à la station de Malmont sur une prévision de 440 heures annuelles. Cela correspond à des tâches de vérifications de bon fonctionnement, d'entretien, de surveillance et d'inversion des bâchées tous les 3 jours. Chaque semaine, un agent différent intervient, cela permettant à chacun de connaître le fonctionnement et d'intervenir en cas d'urgence.

Mme DIGONNET présente les recettes de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	6 738.29 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	50 000.00 €
Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prest. services	359 661.71 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 600.00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>422 000.00 €</b>

Pour le chapitre 70, 16 taxes de raccordement à l'égout sont prévues en 2012. Fabienne RICHARD demande combien il y en a eu en 2011. Christian SOUVIGNET précise que la recette s'est élevée à 37 100,00 €, ce qui représente 24 taxes.

Mme DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses, par chapitres :

Chapitre 001	Solde d'exécution section d'invest. reporté	199 384.44 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	50 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	7 000.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	144 215.56 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	13 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	373 400.00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>787 000.00 €</b>

Mme DIGONNET présente les recettes d'investissement, par chapitres :

Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	72 900.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	140 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	7 000.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	85 000.00 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	380 100.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	102 000.00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>787 000.00 €</b>

Mme DIGONNET présente ensuite le détail par opérations de la section investissement :

	Invest - Dépenses	Invest - Recettes
Opération 103	Station épuration Roche Moulin	20 000.00 €
Opération 105	Assainissement village du Fau	135 600.00 €
Opération 106	Reconst. Station épuration Malmont	21 500.00 €
Opération 107	Assainissement village Malmont	15 300.00 €
Opération 109	Assainissement Ampierre	30 000.00 €
Opération 110	Assainissement centre de secours	11 000.00 €
Opération 111	Programme assainissement 2012	159 000.00 €
		46 942.90 €

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 d'Assainissement.

#### - BUDGET LOTISSEMENT

Avant de laisser la parole à Christian SOUVIGNET pour la présentation du budget Lotissement, M. le Maire rappelle que deux affectations supplémentaires apparaissent cette année. L'une pour une étude de redécoupage optimal des lots collant au besoin du marché, l'autre sur d'éventuelles adaptations de réseaux. M. SOUVIGNET précise que le budget répond aux règles de la comptabilité M 14 suivant un inventaire intermittent. Il est caractérisé par l'augmentation du prix de revient et le coût de viabilisation des terrains. L'hypothèse étant basée sur le fait que la totalité des terrains disponibles soit vendue dès cette année.

M. SOUVIGNET présente les dépenses de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	25 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 654 965.08 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	5 000.00 €
Chapitre 66	Charges financières	5 000.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 689 965.08 €</b>

M. SOUVIGNET présente les recettes de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	106 661.45 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	842 482.54 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	5 000.00 €
Chapitre 70	Produits services, domaines, ventes	735 821.09 €
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 689 965.08 €</b>

M. SOUVIGNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses, par chapitres :

Chapitre 001	Solde section investissement reporté	678 395.95 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	842 482.54 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	134 086.59 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 654 965.08 €</b>

M. SOUVIGNET présente les recettes d'investissement, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations entre sections	1 654 965.08 €
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 654 965.08 €</b>

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 de Lotissement.

## **5 - REVISIONS SIMPLIFIEES DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Thierry DESOLME, animateur de la commission urbanisme, a proposé une commission dédiée au projet de révisions simplifiées du Plan Local d'Urbanisme concernant 5 opérations : 2 projets communaux (maison de la chasse et centre de secours), 1 nécessité de sécurité (village de La Roche), 1 protection de zone humide (La Garnasse) et 1 besoin agricole (La Chau).

- Au lieu dit « La Chau » : classer une partie de la parcelle cadastrée section B n° 695 en Zone A (agricole) du PLU (actuellement classée en zone N) afin de permettre à M. Jean-Yves MOULIN, exploitant agricole au village du Creux, de pouvoir construire un bâtiment nécessaire à son activité agricole.

- Au lieu dit « La Garnasse » : supprimer la zone AUI prévue pour l'extension des zones d'activités de « La Garnasse » et de « Font de Loup » en 2007, celle-ci étant située en zone humide. Supprimer l'orientation d'aménagement (OA) prévue sur cette zone. Reclassez les parcelles cadastrées section AM n° 8, 12, 13, 16 et 82 situées en zone AUI en zone agricole (A) puisqu'elles sont exploitées. Enfin, reclassez la parcelle n° 6 en zone UB du PLU (actuellement en zone UI).

- Au lieu dit « Bruchères » : le cabinet d'étude a proposé de classer 2 parcelles cadastrées section E n° 755 et 756 en zone NL (naturelle loisir) afin de permettre la construction de la maison de la chasse. Le SICTOM VELAY-PILAT, propriétaire des ces parcelles actuellement classées en zone agricole, serait d'accord pour céder à la commune ces terrains situés hors périmètre d'autorisation du centre d'enfouissement technique de Combau et non encore exploitées par un agriculteur. Lors du comité syndical du SICTOM qui s'est tenu le mercredi 4 avril dernier à Saint-Romain-Les-Atheux, les délégués ont décidé à l'unanimité de céder ce terrain à la Ville de Saint-Just-Malmont au prix d'acquisition de l'époque en 2007 au prix de 0.30 € le m<sup>2</sup>. Soit 2 915 m<sup>2</sup> X 0.30 € = 875 €. Pour M. le Maire, la commune fait une bonne opération pour un terrain bien exposé.

M. Eric VEROT intervient pour signaler qu'il y avait une particularité à « Bruchères » puisqu'il y a une chasse privée. M. le Maire confirme mais dit que cela ne pose aucun problème, la maison de la chasse sera uniquement un lieu de rencontre. Cela a même été évoqué avec les chasseurs.

- Au lieu dit « La Roche » : M. le Maire explique être sollicité régulièrement par des riverains et habitants du village au sujet du dos d'âne important où la visibilité est nulle pour les personnes qui sortent du chemin desservant le bas du village de « La roche ». L'idée est donc de créer une voie débouchant sur le chemin du clos qui permettra la création d'un sens unique afin d'améliorer la sécurité des habitants et des usagers. Pour ce faire, l'extension de la zone UC est nécessaire comme la mise en place d'une bande de terrain en emplacement réservé sur les parcelles cadastrées section B n° 187, 188, 191, 192 et 193. La création d'un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée section B n° 337 est également nécessaire afin de casser le talus et d'améliorer la visibilité sur la voie reliant « La Roche » au « Creux ».

- Lieu dit « Chanteloup - Les Grangers » : Lors du Conseil Municipal du 8 mars dernier, un avis favorable a été émis pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers au lieu dit « Chanteloup - Les Grangers » sous l'actuelle réserve d'incendie. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire a également émis un avis favorable. Pour ce faire, il convient de classer une partie des parcelles n° 102 et 104 et la parcelle n° 103 en zone UB du PLU. De plus, il est nécessaire de lever une partie de l'emplacement réservé n° 5 qui se situe en zone NL pour les parcelles n° 102 (en partie), 103 et 104 (en partie). M. le Maire précise qu'il faudra être attentif à ce que la hauteur de l'antenne ne pose pas un problème pour le zonage en zone UB, même si le bâtiment en lui-même ne sera pas très haut. Au sujet de l'antenne, Mme Dominique POURTIER demande si la présence de l'antenne ne va pas créer d'interférences en terme de réception (télévision, téléphone, ...) pour les usagers. M. le Maire lui répond que le risque n'est pas plus élevé qu'avec l'antenne actuelle, tout en précisant que ce type d'antenne est très sensible aux autres interférences comme la présence d'une ligne haute tension à proximité rendant l'antenne inutilisable. Il est également préciser qu'il n'y aura pas de sortie directe du centre de secours sur la D 500, le passage se fera par le rond point.

M. le Maire rappelle aux conseillers que c'est un **projet** de révisions du PLU dont l'étude est en cours actuellement.

## 5 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

- Approbation de la compétence optionnelle d'éclairage public

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise de compétence optionnelle de l'éclairage public. Si le Conseil Municipal ne prend pas cette compétence auprès du nouveau Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (remplaçant de l'ex Syndicat Départemental d'électrification), la commune ne pourra pas prétendre à un taux de subvention de 45 % sur le montant hors-taxa des travaux à entreprendre (voir ci-dessous).

En réponse à une question de Melle Fabienne RICHARD, M. le Maire précise que la modification de la dénomination du syndicat ne change rien par rapport au précédent si ce n'est les délégués. Auparavant, un délégué par commune siégeait. Maintenant, la commune appartient au secteur de Monistrol regroupant 17 communes pour lesquels 6 délégués titulaires et 6 suppléants sont nommés. M. Jacques ROUCHON s'est présenté et a été élu délégué titulaire, ce qui est une bonne chose pour la commune qui n'avait qu'une chance sur trois d'obtenir un siège. Bruno MARCON de la Séauve Sur Semène ayant également été élu, la Communauté de Communes est ainsi représentée par deux délégués titulaires siégeant au Comité Syndical. Le siège du Syndicat se situe au Puy-en-Velay et emploie 4 salariés. Les conseillers et M. le Maire font remarquer que ce changement ne permet pas encore de clarifier les choses ou d'obtenir plus rapidement des informations, il faudra se montrer vigilant dans ce domaine.

Une option d'entrer dans un contrat de maintenance avec le Syndicat est possible, affranchissant la commune de choisir un prestataire pour le remplacement des lampes et tout ce qui ne fonctionne pas sur les candélabres et les lampadaires. A ce jour, les conditions financières d'un tel contrat n'étant pas connues, il convient d'attendre les propositions pour prendre ou non un engagement.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **APPROUVE** la compétence optionnelle en matière d'éclairage public.

- Travaux éclairage public : Le Fau

M. Le Maire enchaîne sur les travaux prévus en matière d'éclairage public. La rénovation complète de l'éclairage public du village du Fau estimée à 48 122.75 € H.T. Selon la méthode de calcul habituelle, la part communale s'élève à  $48\,122.75 \text{ €} \times 0.55 \% = 26\,467.51 \text{ €}$ . Cela représente une trentaine de points lumineux.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **APPROUVE** la délibération relative aux travaux d'éclairage public pour le village du Fau, **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire et **FIXE** la participation communale prévisionnelle de la dépense à la somme de 26 467,51 €.

- Travaux éclairage public : Le Sarret, La Prairie, L'Orée du Bois

M. Le Maire poursuit avec les travaux de rénovation complète de l'éclairage public prévu au Sarret, à La Prairie et à L'Orée du Bois estimés à 96 959.58 € H.T. Selon la méthode de calcul habituelle, la part communale s'élève à  $96\,959.58 \text{ €} \times 0.55 \% = 53\,327.77 \text{ €}$ . Cela représente plus de quatre-vingt points lumineux d'un éclairage public rendu dangereux, certains poteaux ayant

été accidentés, et dont la mise en sécurité s'imposait. De plus, les remplacements permettront des économies de consommation énergétique avec un passage à des ampoules de 125 watts à 75 watts, pour la même efficacité. Le matériel comme les globes, endommagés par vandalisme ou intempéries va également être remplacé intégralement puisqu'on ne trouve plus ce type de matériel aujourd'hui. A ce sujet, M. ROUCHON précise que les globes seront interdits en 2015 pour lutter contre la pollution lumineuse.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **APPROUVE** la délibération relative aux travaux d'éclairage public pour Le Sarret, La Prairie et L'Orée du Bois, **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire et **FIXE** la participation communale prévisionnelle de la dépense à la somme de 53 327,77 €.

Après l'installation du nouveau matériel, il sera entre autre possible de moduler l'intensité lumineuse à certains horaires par des boîtiers de commande programmables.  
Suite à une question de M. FOURETS, M. le Maire répond qu'aucune étude n'a encore été réalisée pour chiffrer l'économie réalisée en terme de consommation.

## **6 - TARIFICATION DU DUO BURLESQUE DU SAMEDI 28 AVRIL 2012**

La Commission Culture animée par Mme Dominique POURTIER propose un spectacle d'art burlesque et de chansons comiques par « Les Pâtes au Gaz » samedi 28 avril 2012 en salle polyvalente.

M. le Maire propose de conserver les tarifs habituels, à savoir 6 € pour les adultes, 2 € pour les enfants de moins de 12 ans. La même délibération permet également le versement d'une subvention de 1 000 € au duo « Les Pâtes au Gaz ». Mme POURTIER intervient pour dire que selon les derniers éléments reçus, la subvention est à verser à la compagnie « Amplitude ». M. SAMUEL propose d'attendre la réception du RIB pour connaître le véritable nom des artistes.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **APPROUVE** la délibération fixant les tarifs pour le spectacle burlesque, autorisant le versement d'une subvention de 1 000 € aux artistes et chargeant M. le Maire de transmettre cette présente délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à M. le Trésorier de Saint-Didier-en-Velay.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

- Remboursement tickets restaurant scolaire années 2010-2011

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la mise en place du nouveau mode de fonctionnement du restaurant scolaire, la régie de recettes cantine a été supprimée. Cinq familles avaient acquis un certain nombre de tickets de cantine qu'elles n'ont pu utiliser du fait que leur enfant n'est plus scolarisé dans une école de la commune. Il propose ainsi de rembourser :

- 4 tickets x 3 € = 12 € à M. GAMBRON Serge
- 7 tickets x 3 € = 21 € à M. CHARRIER Didier
- 7 tickets x 3 € = 21 € à M. ROYON Jean-Louis
- 6 tickets x 3 € = 18 € à M. LAURENT David

- 2 tickets x 4.35 € = 8.70 € à M. CHALAND Patrice

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide **DE PROCEDER** au remboursement de tickets restant aux cinq familles concernées et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de mandater aux familles ces remboursements.

- Tarification fourniture sel déneigement Carrefour Market

Le Directeur du supermarché Carrefour Market a demandé à ce que le parking du magasin, déneigé chaque hiver par la SNC ROYON, prestataire privé, soit également salé à compter de la saison 2010-2011. M. le Maire propose de régulariser la situation car le sel utilisé étant communal, il convient de le facturer, chose qui n'a jamais été faite. D'après la moyenne des prix du sel depuis l'année 2010, il est décidé de facturer 90 € la tonne pour la saison 2010-2011 et 100 € la tonne pour la saison 2011-2012. A partir de l'hiver prochain, un moyen de connaître au plus juste la quantité de sel déversée sur le parking sera testé. M. le Maire propose également une convention précisant les modalités d'intervention, notamment sur les voies desservant le supermarché.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **FIXE** la tarification à Carrefour Market de la fourniture du sel de déneigement à 90 € la tonne pour la saison 2010-2011 et à 100 € pour la saison 2011-2012 et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer une convention précisant les modalités d'intervention avec la société Carrefour Market.

- Fête de la Musique 2012 : frais de représentation du groupe « FISHNET STOCKINGS »

Dans le cadre de la Fête de la Musique organisée par la commune le vendredi 22 juin 2012, l'animation de la soirée sera confiée au groupe musical « FISHNET STOCKINGS », retenu par Mme Maguy FOULTIER et la commission d'animation pour la somme de 500 €. Une subvention de 500 € est donc allouer à l'association FDT Production de La Ricamarie.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **APPROUVE** la prise en charge de la somme de 500 € relative aux frais de représentation pour l'animation de la Fête de la Musique du 22 juin 2012, **DECIDE** d'allouer une subvention de 500 € à l'association FDT Production, 26 rue Pierre et Marie Curie 42 150 LA RICAMARIE et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires au paiement de cette subvention.

## **8 - COMPTE-RENDU COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

- Réunion du comité technique du contrat de rivière Ondaine à Saint-Just-Malmont le 12 mars 2012

M. le Maire explique que cette réunion avait pour objectif l'élaboration et la programmation des actions du prochain contrat de rivière Ondaine qui sera signé pour 5 ans et débutera en 2012. La compétence de gestion et d'entretien des cours d'eau étant communautaire, M. le Maire représentait la Communauté de Communes Loire-Semène. Deux volets sont à l'étude sur Loire-

Semène dont la problématique du bassin versant de l'Ondaine est essentiellement située sur la commune de Saint-Just-Malmont :

Restauration des cours d'eau  
Préservation des zones humides

Devant la multitude d'actions proposées sur de nombreux cours d'eau et sur des zones humides, M. le Maire souhaite concentrer les efforts sur des cours d'eau entiers et les zones humides proches.

- La Gampille qui prend sa source dans le bois de Bramard
- Intervention sur un affluent de l'Echapre (érosion des berges, risque d'affaissement de la chaussée de la D 500, dangerosité du site.)
- Le Sembadou : opportunité de mettre en valeur ce cours d'eau situé à proximité du bourg (volet de mise en valeur récréative du cours d'eau). Cette valorisation s'inscrit tout à fait dans un projet municipal qui conduirait à aménager un parc paysager à Saint-Just-Malmont.

Sur l'ensemble de ces opérations, 60 à 80 % sont subventionnés par l'Agence de l'Eau, le solde étant financé par Saint-Etienne Métropole et la Communauté de Communes Loire-Semène. Il resterait à la commune de procéder à des acquisitions foncières nécessaires.

- Conseil Communautaire du 27 mars 2012

M. le Maire informe qu'il a été question de la participation à l'investissement de la Communauté de Communes à la construction du centre nautique des Marches du Velay à Monistrol. Plusieurs discussions ont eu lieu avec les élus des Marches du Velay provoquant de l'incompréhension. Les élus des Marches du Velay souhaiteraient que Loire Semène participe au fonctionnement alors qu'il n'en a jamais été question auparavant comme dans la délibération de juin 2009. Quoiqu'il en soit, les élus de Loire Semène ne comptent pas dépenser plus que les 900 000 € prévus au lancement du projet pour l'investissement. Une fois ces problèmes résolus entre collectivités, le grand public tirera les bénéfices de ce nouvel équipement et disposera des mêmes tarifs que les habitants des Marches du Velay.

Les nouvelles structures intercommunales ont également été dénommées lors de ce conseil communautaire. La médiathèque s'appelera « Au fil des mots », l'EJC s'appelera « La Cliik ».

- Personnel Communal

M. Patrice FRANÇON informe qu'il n'y a pas eu de nouvelle commission depuis le dernier conseil. Des discussions sont en cours avec les divers organismes pour savoir s'il est possible de reconduire le contrat de Patrick RAMET pour la période estivale. Selon sa reconnaissance en tant que travailleur handicapé, la commune devrait pouvoir le conserver en tant que CAE-CUI mais rien n'est officiel en l'absence de réponse de la part des organismes.

M. FRANCON s'est également rendu à la réunion de bilan du CNAS en compagnie d'Isabelle MICHEL et de Christian SOUVIGNET. Il rappelle que la collectivité enregistre 51 adhésions et obtient un très bon taux de retour par les agents (chèques vacances, prêts, coupons sport, ...).

- Culture

Mme Dominique POURTIER revient sur le prochain spectacle humoristique évoqué précédemment et proposé par le duo « Les Pâtes au Gaz » venant d'Orange, samedi 28 avril à 20h30 en salle polyvalente. Le choix de la prochaine saison culturelle a été validé lors de la dernière réunion de la commission culturelle. Au programme, il y aura une comédie musicale, le concert du nouvel an, une fantaisie musicale/théâtrale, du parler « gaga », 2 expositions d'artistes en salle du conseil en mai et juillet. Mme POURTIER dit aussi travailler sur un projet culturel autour du ruban (historique, passementerie, ...) dont elle parlera lors d'un prochain conseil quand le projet sera plus avancé. Elle termine en précisant avoir adressé, ce jour, une troisième lettre au président du CSA au sujet des problèmes récurrents de réception des chaînes numériques sur la commune depuis un an. Elle demande d'être tenue informée des difficultés d'émission constatées sur le territoire et de signaler ce qui va être entrepris pour résoudre ces problèmes.

- Urbanisme

M. Thierry DESOLME rappelle qu'une réunion de la commission a eu lieu jeudi 29 mars. Peu de déclaration préalable ont été déposées. Il annonce une opération nettoyage des abords des routes samedi 28 avril en matinée.

- Animation/sports

Mme Maguy FOULTIER informe que jeudi 29 mars 2012, le comité directeur départemental de basket s'est rendu sur place pour homologuer le gymnase G1 à la pratique du basket, visite qui a lieu tous les 5 ans. Elle rajoute avoir reçu les 15 tapis de gym prévus au budget en remplacement des défectueux. Elle rappelle qu'un tapis vaut environ 120 €, le fait d'en avoir commandé 15 a permis d'obtenir un prix de 98 € unitaire. L'an prochain, elle envisage en commander une dizaine afin de terminer le renouvellement de l'ensemble des tapis. Pour le judo, acquisition d'un espalier nécessaire pour les entraînements. La possibilité de regrouper les commandes avec d'autres communes est évoquée mais cette option est délicate à mettre en place, chaque équipement ayant du matériel différent.

Côté animation, Mme FOULTIER rappelle que dimanche 15 avril la commune reçoit le rallye des véhicules anciens. Les participants sont costumés et présentent leurs voitures à partir de 18h30 sur la place de la mairie. Les travaux de la salle polyvalente sont bien avancés, la fin étant prévue semaine 16. La commission de sécurité se réunit le 12 avril.

- Affaires Sociales

Mme DIGONNET informe que les invitations pour le repas des Séniors du 23 avril 2012 ont été envoyées, un retour des réponses est attendu pour samedi 14 avril. L'auberge Royer a été retenue pour la confection des repas et Georges CUBIZOLLE pour l'animation.

- « Trame » du mois de mai

M. Robert TOURNON informe que le prochain numéro de « La Trame » devrait paraître au mois de mai. Peu d'articles en provenance des associations sont parvenus alors que la date limite du 1<sup>er</sup> avril est passée. Il rappelle aux groupes de l'opposition que la date limite pour faire parvenir leurs articles est fixée au lundi 16 avril afin de pouvoir boucler le bulletin fin avril et d'envisager une distribution fin mai.

- Travaux

M. Jacques ROUCHON informe que la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2012 a été lancée et se clôture le 17 avril. Dans la foulée, en lien avec les intervenants (télécom, EDF, syndicat des eaux), les entreprises susceptibles d'intervenir sur les chantiers vont être consultées. Il rajoute que la fin des travaux de voirie du village du Fau devrait intervenir fin mai, le goudronnage de la place de Malmont interviendra semaine 16. La Communauté de Communes étudie la réfection de la voirie de la rue Nationale, le Syndicat des Eaux devra remplacer la colonne d'eau. Une caméra pour vérifier les égouts a été passée, aucune anomalie n'a été constatée. Les équipes municipales vont poursuivre les travaux habituels (tonte, balayage des rues, bennes de déchets verts, ...).

- Vie Scolaire

Mme Christine BONNEFOY débute son propos en disant qu'aucun élu ne peut être présent au conseil d'école de Malmont qui ce tient en même temps que ce conseil municipal.

Elle informe que Madame JOURNAL, présidente de la crèche, a quitté son poste. Elle tient à la remercier au nom de l'équipe pour le travail fait en commun et annonce l'arrivée de Madame FISTER comme nouvelle présidente.

Vendredi 13 avril, visite d'une école dans l'Ain avec le comité de pilotage et M. MAGAUD pour voir si des idées sont à retenir. Mercredi 18 avril, commission des menus pour les mois de mai et juin et réception de Madame VERCEY, responsable du groupe Avenance, pour faire le bilan de la première année de contrat. Enfin, M. FERRAPIE, boulanger saint-justaire, assure une animation chocolat au restaurant scolaire vendredi 6 avril.

- SICTOM

M. FRANCON s'est rendu au dernier conseil du SICTOM. Il en ressort un fonctionnement toujours très positif avec la bonne gestion d'Olivier CIGOLOTTI, président. En 2012, un camion supplémentaire sera acquis. Les agents couvrent environ 120 000 km / an. L'autre gros chantier va consister à rehausser l'alvéole pour l'enfouissement.

### **Questions complémentaires :**

M. FOURETS demande quelle solution a été retenue pour la couverture de la toiture de la salle polyvalente suite aux infiltrations constatées. M. le Maire précise qu'il s'agit d'une membrane isolante constituée de bandes à coller pour assurer l'étanchéité et garantie 10 ans. Solution peu coûteuse par rapport à la surface (environ 10 000 €). La pose sera effectuée par l'entreprise BORNE de Saint-Genest-Malifaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15 en remerciant la présence de M. Marcel BRUYERE dans le public après les récents ennuis de santé qu'il a rencontré.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			